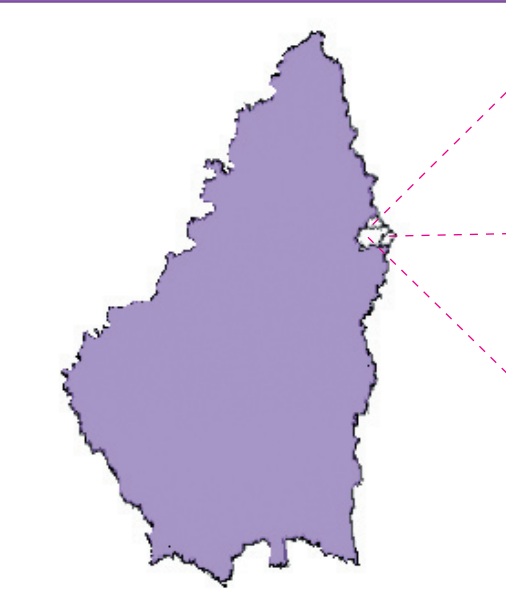


**Dès maintenant,  
Vous pouvez vous renseigner gratuitement  
pour vos projets,  
auprès de la chargée d'opération du Cal 07.**

Ils seront en mesure de vous apporter des informations sur les actions possibles dans le cadre du développement durable avec l'appui des conseillers du POLENERGIE.

### Communes Ardéchoises de Valence Major



<b>Cornas</b> 2eme mardi du mois 11 h - 12 h mairie 04 75 81 81 65
<b>Guilherand-Granges</b> 1er et 3eme mardis 10 h 30 - 12 h mairie 04 75 81 35 60
<b>Saint-Péray</b> 2e et 4e mardis 13 h 30 - 14 h 30 CEP du Prieuré - 18 rue Ferrachat 04 75 80 21 43

Septembre 2007

# OPAH VALENCE MAJOR 2007-2010 COMMUNES ARDECHOISES

**Comment réhabiliter dans le cadre  
d'un développement durable**

**Un objectif .....**

**Une consommation énergétique (chauffage + eau chaude sanitaire) maîtrisée après travaux :**

- Pour les logements locatifs subventionnés par l'ANAH :  
≤ 12€/an/m<sup>2</sup> ou 60€/mois ;
- pour les logements très sociaux subventionnés par l'ANAH :  
≤ 10€/an.m<sup>2</sup> ou 50€/mois,

à 2150 DJU conditions climatiques moyennes de l'Ardèche.

**Des idées .....**

**L'installation de dispositifs limitant la consommation d'énergie dans le logement...**

**Interrupteur mural à l'entrée du séjour** commandant la prise destinée au matériel audiovisuel.

Par un geste simple, on supprime les veilles de tout le matériel audiovisuel (TV, magnétoscope, décodeur ...) dont la consommation électrique peut représenter un coût atteignant 60 € par an.

## L'installation d'équipements limitant la consommation d'eau dans le logement

Toilettes avec réservoir de 6 litres au lieu de 9 ou 12 litres et mécanisme de chasse à double commande (3 litres ou 6 litres par chasse), robinetterie à faible débit (robinet à butée, embout aérateur), douchette économique, réducteur de pression en cas de pression d'arrivée d'eau trop importante ...

*Un logement bien équipé consomme jusqu'à 30% d'eau en moins qu'un «logement classique».*

## Pour tout ce qui concerne l'utilisation du bois dans le logement : menuiseries intérieures et extérieures, volets, escaliers intérieurs

Il est proposé l'emploi de bois local<sup>1</sup> – par exemple, mélèze ou châtaignier pour les fenêtres, hêtre pour les escaliers intérieurs, sapin pour les volets. Il est également possible de demander un bois avec éco-certification PEFC<sup>2</sup> (surcoût d'environ 5% sur le bois).

**Préférer les menuiseries bois** consommant moins d'énergie à la fabrication que les menuiseries PVC ou aluminium.

**Pour les menuiseries extérieures vitrées** : privilégier la pose de fenêtres équipées de double vitrage bénéficiant du label Acotherm Th8 ou mieux, soit une performance thermique égale à minima à celle d'un double vitrage 4/16/4 peu émissif avec lame d'argon.

<sup>1</sup>Bois local: limiter l'emploi de bois exotiques non certifiés, issus d'une déforestation massive.

<sup>2</sup>Label PEFC: Gestion Forestière durable. Site internet: [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

## Qualité de l'air intérieur et impact sanitaire

L'emploi de matériaux et de produits plus sains, a une influence directe sur l'impact sanitaire vis-à-vis des professionnels du bâtiment et vis-à-vis des occupants, en minimisant les émanations de Composés Organiques Volatiles (COV), de formaldéhydes et autres produits volatiles toxiques.

**Les peintures et vernis:** privilégier les peintures sans COV et formaldéhydes, sinon avec au minimum les labels NF Environnement ou Eco-label européen.

**Les revêtements de sols:** privilégier les linoléums naturels aux sols PVC, et les plancher en bois massifs (pins, etc.) aux parquets stratifiés ou mélaminés.

**Menuiseries:** privilégier le bois au PVC (dégagement de COV et formaldéhydes).



## Le recours à un système performant utilisant une énergie renouvelable

Pour le chauffage et/ou la production d'eau chaude sanitaire : **chauffe-eau solaire, système solaire combiné** (eau chaude + chauffage), **insert ou poêle labélisé «Flamme Verte»**, **chaudière bois-bûches à combustion inversée et tirage forcé** (chaudières dites turbo), **chaudière automatique au bois déchiqueté et granulés, poêles à granulés.**

### A NOTER

La Région Rhône-Alpes aide financièrement les propriétaires qui optent pour des solutions solaires et chaudières automatiques au bois déchiqueté. Ces aides sont indépendantes des ressources du ménage. De même, l'ANAH propose, en plus de ses aides classiques, des primes spécifiques pour certaines installations solaires et bois.

## L'utilisation d'isolants à base renouvelable (écologiques) couverts par des garanties fiables

(avis technique, Marquage CE).

Le terme isolants à base renouvelable regroupe les matériaux d'isolation dont la matière première est renouvelable (exemples : panneaux en fibre de bois, ouate de cellulose, laines d'origine végétale, etc.).

Pour une meilleure protection contre le chaud et éviter ainsi l'utilisation d'une climatisation (souvent via une Pompe A Chaleur air/air réversible), il faut privilégier ces matériaux qui ont une grande inertie thermique (forte capacité à retenir la chaleur ou la fraîcheur).

Quand la configuration du bâtiment le permet, il est fortement conseillé de poser l'isolation sur l'extérieur. Ce système permet de réduire considérablement les charges énergétiques et les problèmes de ponts thermiques (défaut d'isolation). Ces derniers sont quasiment impossibles à traiter avec une isolation par l'intérieur.

La présence de matériaux écologiques peut parfois éviter la mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), car ils permettent de réguler naturellement l'humidité de l'habitation avec une simple ventilation naturelle (aération basse et haute, ouverture des fenêtres quelques minutes par jours).